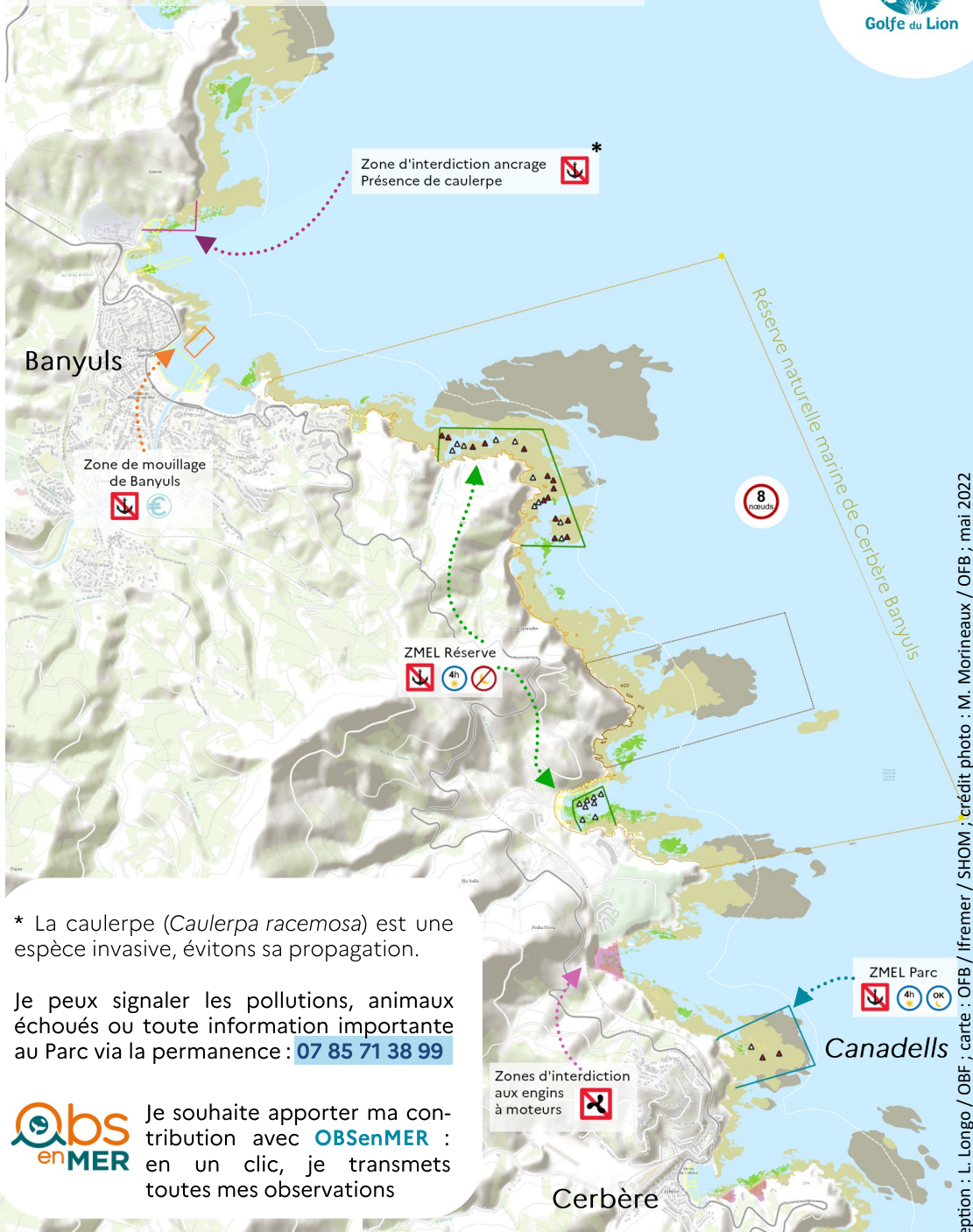


De Banyuls à Cerbère



Cartographie des mouillages sur la côte rocheuse du Parc naturel marin du golfe du Lion



Avec l'appli **DONIA**, je sais où les trouver !

Tout savoir sur la réglementation et les écosystèmes associés



* La caulerpe (*Caulerpa racemosa*) est une espèce invasive, évitons sa propagation.

Je peux signaler les pollutions, animaux échoués ou toute information importante au Parc via la permanence : **07 85 71 38 99**

Obs enMER Je souhaite apporter ma contribution avec **OBSenMER** : en un clic, je transmets toutes mes observations

Conception : L. Longo / OFB ; carte : OFB / Ifremer / SHOM ; crédit photo : M. Morineaux / OFB ; mai 2022



De Collioure à Paulilles

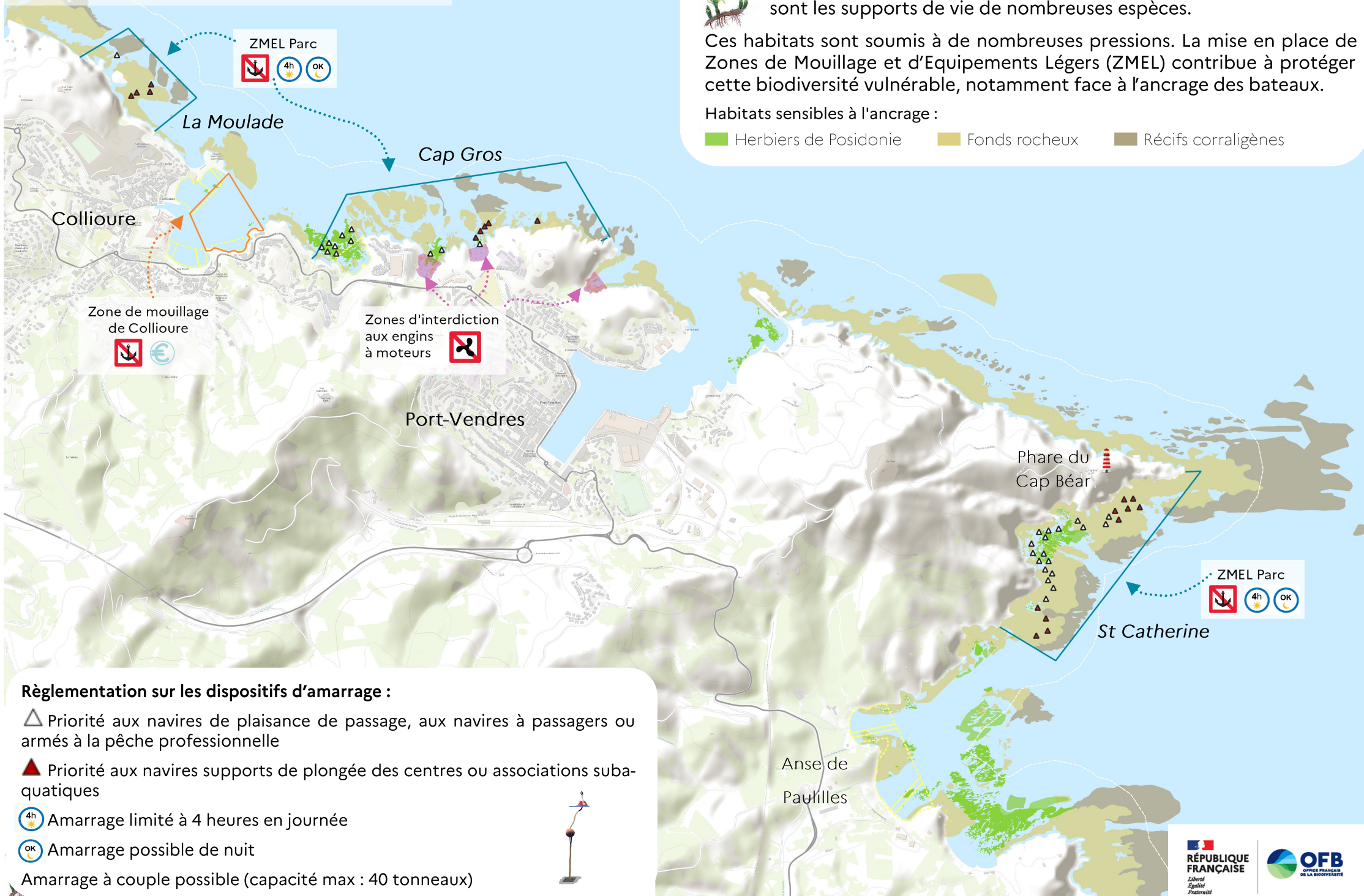


Le Parc naturel marin abrite une mosaïque d'habitats à forte valeur écologique, comme **les herbiers de Posidonie** ou le **coralligène**. Ce sont les supports de vie de nombreuses espèces.


Ces habitats sont soumis à de nombreuses pressions. La mise en place de Zones de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) contribue à protéger cette biodiversité vulnérable, notamment face à l'ancrage des bateaux.

Habitats sensibles à l'ancrage :


 Herbiers de Posidonie  Fonds rocheux  Récifs coralligènes




Règlementation sur les dispositifs d'amarrage :

 Priorité aux navires de plaisance de passage, aux navires à passagers ou armés à la pêche professionnelle

 Priorité aux navires supports de plongée des centres ou associations subaquatiques

 Amarrage limité à 4 heures en journée

 Amarrage possible de nuit

Amarrage à couple possible (capacité max : 40 tonnes)

